

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 juin 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question.

*Fin de la première période de questions.*

**DÉPÔTS**

**Dépôt – Mouvement de personnel**

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2024-06 préparé par le Service des ressources humaines en date du 28 mai 2024.

**Dépôt – Rapport du vérificateur**

La greffière prend acte du dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

**Dépôt – Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2023**

La greffière prend acte du dépôt par monsieur le maire Martin Damphousse du rapport des faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2023.

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2024-148**

**Approbation du procès-verbal  
Séance ordinaire 6 mai 2024**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, tel que présenté par la directrice des Services juridiques et greffière adjointe.

ADOPTÉE.

**2024-149      Approbation du procès-verbal  
Séance extraordinaire 27 mai 2024**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

**2024-150      Approbation des comptes – Mai 2024**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe pour le mois de mai 2024 :

**Fonds d'administration :** **2 848 630,96 \$**

*Chèques numéros 56281 à 56295, 56363 à 56418, 56477 à 56498 et 56587 à 56603 pour un montant total de 116 302,83 \$*

*Chèques annulés numéros 53795, 54559 et 54560 pour un montant total de 3 273,35 \$*

*Paiements par dépôts directs numéros 56296 à 56344, 56351 à 56362, 56419 à 56472, 56499 à 56574, 56604 à 56681 et 56582 à 56586 pour un montant total de 1 106 043,55 \$*

*Paiements électroniques pour un montant total de 1 629 557,93 \$*

**Fonds des dépenses en immobilisation :** **153 046,77 \$**

*Paiements par dépôts directs numéros 56345 à 56350, 56473 à 56476, 56575 à 56581 et 56682 à 56684 pour un montant total de 153 046,77 \$*

**TOTAL** **3 001 677,73 \$**

*Certificat de la trésorière numéro 3945*

ADOPTÉE.

**2024-151      Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2024**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en

cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2024 de 950 554 \$ au  
fonds d'administration et de 1 022 752 \$ en projets d'investissement,  
conformément aux documents déposés par la directrice adjointe du Service des  
finances et trésorière adjointe en date du 27 mai 2024 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2024-19**      **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet – Règlement 989 relatif à la conversion des luminaires décoratifs de rue et de terrains sportifs à la technologie DEL et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 500 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 989 relatif à la conversion des luminaires décoratifs de rue et de terrains sportifs à la technologie DEL et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2024-152**      **Règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire – Modifications – Appropriation du fonds d'administration afin d'augmenter la dépense autorisée**

CONSIDÉRANT l'alinéa 2 de l'article 365, l'article 564 et l'article 566 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller  
Guillaume Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MODIFIER le règlement numéro 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 800 000 \$ pour en acquitter le coût, tel que modifié par les règlements 884-1, 884-2 et la résolution 2020-476, comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 884 :

Règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire et décrétant à cette fin une dépense de 6 400 000 \$ et un emprunt de 1 250 000 \$ pour en acquitter le coût ».

2. L'article 5 est remplacé par le suivant :

« **Article 5** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 250 000 \$ sur une période de 20 ans.

Le conseil est également autorisé à affecter à la dépense 5 150 000 \$ provenant du fonds d'administration. ».

ADOPTÉE.

**2024-153 Adoption – Règlement 985 relatif à la signalisation**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT les modifications effectuées au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 985 relatif à la signalisation.

ADOPTÉE.

**2024-154 Adoption – Règlement 986 relatif à la garde de poules pondeuses en milieu urbain**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 986 relatif à la garde de poules pondeuses en milieu urbain.

ADOPTÉE.

**2024-155 Adoption – Règlement 988 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances pour l'année 2024**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 988 prohibant l'épandage de déjections animales et  
autres substances pour l'année 2024.

ADOPTÉE.

**2024-156 Adoption finale – Règlement 707-157 modifiant le règlement de zonage  
707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou  
précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une  
meilleure compréhension et application dudit règlement**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de  
règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le  
15 avril 2024;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la  
séance ordinaire du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville en  
date du 8 mai 2024 invitant toute personne intéressée à transmettre au plus  
tard le 17 mai 2024, une demande afin que le règlement soit soumis à  
l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller  
Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 707-157 modifiant le règlement de zonage 707 afin  
d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre  
général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et  
application dudit règlement.

ADOPTÉE.

**2024-157 Adoption finale – P.P.C.M.O.I. n° 2024-007  
Permettre la construction d'un pavillon de jardin  
2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant  
pour régulariser la construction d'un pavillon de jardin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-004 du 7 février 2024,  
le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2024-074 adopté lors de la  
séance ordinaire du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le  
15 avril 2024;

CONSIDÉRANT le second projet de résolution 2024-127 adopté lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 8 mai 2024 invitant tout intéressé à transmettre, au plus tard le 17 mai 2024, une demande afin que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2024-007 afin de permettre la construction d'un pavillon de jardin en cour avant situé au 2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion, dans la zone A-103, le tout selon les plans concepts déposés le 31 janvier 2024 par le requérant, version 00, et ainsi régulariser les non-conformités suivantes :

- le pavillon de jardin étant situé en cour avant, alors que l'article 91 du règlement de zonage numéro 707 stipule que les pavillons de jardin sont prohibés en cour avant;
- le pavillon de jardin étant situé à 0 mètre du garage de stationnement en structure isolée, alors que l'article 79 du règlement de zonage numéro 707 stipule qu'une distance minimale d'un mètre doit être conservée entre chaque bâtiment accessoire.

ADOPTÉE.

*20 h 17 Madame la conseillère Carine Durocher déclare son intérêt pour le point suivant (sœur du propriétaire) et se retire de la Maison Saint-Louis*

**2024-158**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-031**

**Permettre la modification d'une partie du revêtement de toiture**

**40, rue Massue**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une partie du revêtement de la toiture du bâtiment principal situé au 40, rue Massue;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-033 du comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mai 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-031 afin permettre la modification d'une partie du revêtement de la toiture du bâtiment principal situé au 40, rue Massue dans la zone H-632, conditionnellement à l'utilisation d'un des matériaux suivants : tôle à la canadienne, tôle à baguette, tôle pincée, tôle pliée ou tôle à joints debouts (sans vis apparentes).

ADOPTÉE.

*20 h 18 Madame la conseillère Carine Durocher entre*

**2024-159      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-038**  
**Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal**  
**1854, rue Borry**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1854, rue Borry;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-035 du comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mai recommandant au conseil d'autoriser la demande, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-038 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1854, rue Borry dans la zone H-437, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 1<sup>er</sup> mai 2024, version 1, et ce, conditionnellement à ce que sur la façade avant, la hauteur visible du mur de fondation soit la même pour la portion de l'agrandissement.

ADOPTÉE.

**2024-160      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-039**  
**Permettre la modification d'un bâtiment principal**  
**8, rue Saint-Eugène**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 8, rue Saint-Eugène;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-032 du comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mai recommandant au conseil de refuser la demande, en s'appuyant sur les objectifs 1 et 2 de l'article 27 du *règlement 848 sur les P.I.I.A.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2024-039 visant à permettre la modification du bâtiment principal situé au 8, rue Saint-Eugène dans la zone H-633, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 7 mai 2024, version 2.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2024-161      Demande de dérogation mineure n° 2024-036**  
**Permettre l'aménagement d'une seconde entrée charretière**  
**131, rue Jacques-Lussier**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue afin de permettre l'aménagement d'une seconde entrée charretière sur la propriété située au 131, rue Jacques-Lussier;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-036 du comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mai recommandant au conseil de refuser la demande, en s'appuyant sur les critères de la section II chapitre III du *règlement 850 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 17 mai 2024 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de dérogation mineure n° 2024-036 visant à permettre l'aménagement d'une seconde entrée charretière pour la propriété située au 131, rue Jacques-Lussier dans la zone H-621, le tout, selon les plans concepts déposés le 26 avril 2024 par le requérant, version 2.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant demande de dérogation mineure ci-après;*

- *Un citoyen demande si le requérant a fait la demande de permis d'installation de la piscine de prime abord.*

**2024-162      Demande de dérogation mineure n° 2024-040**  
**Régulariser la localisation d'une piscine creusée**  
**209, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue afin de régulariser la localisation d'une piscine creusée pour la propriété située au 209, boulevard de la Marine;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-037 du comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mai recommandant au conseil d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 17 mai 2024 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2024-040 afin de régulariser la localisation d'une piscine creusée pour la propriété située au 209, boulevard de la Marine dans la zone H-504, afin d'accepter que celle-ci soit installée à 1,38 mètre de la ligne arrière de lot au lieu de 1,5 mètre tel que le prévoit le règlement de zonage en vigueur, le tout, selon le certificat de localisation déposé le 7 mai 2024 par le requérant, dossier D19722, minute 14986.

ADOPTÉE.

## MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

### 2024-163 Octroi de contrat – Acquisition d'un camion 10 roues de type hydro-excavateur

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public TP-2024-01 pour la l'acquisition d'un camion 10 roues de type hydro-excavateur, publié sur SÉAO le 12 mars 2024;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions aux montants suivants, incluant les taxes :

- Équipement Joe Johnson :	824 853,65 \$ *
- Les Équipements C.M. inc. :	836 242,16 \$

\*non-conforme

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est non-conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice adjointe du Service des travaux publics en date du 15 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 836 242,16 \$ incluant les taxes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Équipements C.M. inc. pour l'acquisition d'un camion 10 roues de type hydro-excavateur, conformément à sa soumission datée du 6 mai 2024;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir un remboursement sur une période de 10 ans à compter de 2025.

*Certificat de la trésorière numéro 3944*

ADOPTÉE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2024-164 Addenda 1 – Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires – Centre de services scolaire des Patriotes Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 2018-104, adoptée le 12 mars 2018, autorisant la signature du protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires entre la Ville de Varennes et le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après nommé « CSSP »);

CONSIDÉRANT la résolution 2019-314, adoptée le 8 juillet 2019, acceptant l'amendement du protocole d'entente afin d'y ajouter l'annexe IV;

CONSIDÉRANT l'entente conclue au printemps 2024 entre la Ville et le CSSP afin que le système d'intrusion du côté du Complexe aquatique et de la Maison des jeunes soit pris en charge par le CSSP en raison de l'équipement vieillissant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'addenda 1 du protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires avec le Centre des services scolaire des Patriotes, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, monsieur Sébastien Roy, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-165 Conventions d'aide financière – Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU) – Volet 2  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-311, adoptée le 14 août 2023, autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (ci-après nommé « PRIMEAU ») – Volet 2;

CONSIDÉRANT que la demande de la Ville a été retenue par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour le versement d'une aide financière à la reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Beauregard et Sainte-Marie, et qu'il y a lieu de signer les conventions d'aide financière avec le Ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature des conventions d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 – volet 2 pour la reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Beauregard et Sainte-Marie, avec la ministre des Affaires municipales, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-166 Mainlevée – Lexia Développement inc.  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2021, la Ville a vendu à Lexia Développement inc. les lots 6 472 165 et 6 472 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, à charge d'y construire un projet immobilier commercial, dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme du centre-ville; cet acte étant publié sous le numéro 26 885 825 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que le solde du prix de vente y est garanti par une hypothèque de premier rang;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente prévoyait que la Ville s'engageait à céder son rang au principal bailleur de fonds de Lexia, ce qui fut fait;

CONSIDÉRANT que la Ville détient maintenant une hypothèque de second rang, publiée le 11 octobre 2023 sous le numéro 28 324 120 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que le projet immobilier est construit et qu'il est divisé en unités assujetties à une déclaration de copropriété;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code civil*, l'hypothèque de la Ville est maintenant divisée entre ces unités, en proportion de la dette;

CONSIDÉRANT que Lexia s'est engagée à payer en entier tout solde de prix de vente et les intérêts dès que le bailleur de fonds principal serait payé en entier à même le produit de la vente des unités;

CONSIDÉRANT qu'au moins six des douze unités sont sur le point d'être vendues et que l'équité sur les prochaines est suffisante pour garantir le paiement de tout solde du prix de vente dû à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de toute mainlevée de l'hypothèque publiée sous le numéro 26 885 825 et dont le rang a été cédé par l'acte publié sous le numéro 28 324 120, pour la vente des unités 101, 102, 104, 300, 301 et 302 du projet Lexia, par monsieur le maire Martin Dampousse et monsieur Sébastien Roy, directeur général, pour et au nom de la Ville de Varennes;

D'AUTORISER aussi la signature de mainlevées sur les prochaines transactions d'unités dans la seule mesure où une équité suffisante demeure disponible pour assurer le paiement complet de toute dette de Lexia envers la Ville, que cette dette envers la Ville soit payée en entier dès que le détenteur de l'hypothèque de premier rang aura été payé.

ADOPTÉE.

**2024-167**

**Acte de vente – Lots 6 224 191, 6 482 540 et 6 615 623 – Péтромont inc. et Péтромont, société en commandite  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la convention d'achat-vente amendée et refondue ainsi que ses amendements pour l'achat des lots 6 224 191, 6 482 540 et 6 615 623 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, intervenus par la résolution 2017-086, le 6 février 2017, entre la Ville de Varennes et Péтромont inc. et Péтромont, société en commandite;

CONSIDÉRANT la confirmation que les travaux de réhabilitation ont été réalisés conformément aux différents plans approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et que l'ensemble des enjeux environnementaux réels et potentiels répertoriés ont été adressés;

CONSIDÉRANT les offres d'achat conclues par la Ville pour la revente de ces terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un acte de vente pour l'achat des lots 6 224 191, 6 482 540 et 6 615 623 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, avec Pétrumont inc. et Pétrumont, société en commandite, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente.

ADOPTÉE.

**2024-168      Approbation de nouveaux plans concepts – Projet de redéveloppement du site des ateliers municipaux – Route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT l'appel de propositions pour le projet de redéveloppement du site des ateliers municipaux DG-2017-01 où le projet de 9155-4063 Québec inc. (Groupe Laliberté) a été retenu;

CONSIDÉRANT que Groupe Bâtir Développement inc. s'est joint à la compagnie 9155-4063 Québec inc. pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau concept a été déposé par 9155-4063 Québec inc. et Groupe Bâtir Développement inc. en 2024;

CONSIDÉRANT que celui-ci respecte les préoccupations des citoyens présents aux consultations publiques ainsi que les intentions d'aménagements identifiés dans l'appel de proposition de 2017 et les éléments du zonage en place relatifs au gabarit des bâtiments et à la densité;

CONSIDÉRANT que le nouveau concept doit être entériné par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le nouveau concept du projet de redéveloppement du site des ateliers municipaux daté du 16 mai 2024 par Lafond Architectes et déposé par 9155-4063 Québec inc. et Groupe Bâtir Développement inc.

ADOPTÉE.

**2024-169      Renonciation à exercer un droit de préemption – lot 6 003 594 – 2266, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 003 594 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, a notifié à la Ville son intention d'aliéner son immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 184 450 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 003 594;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 184 450 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

*20 h 36 Madame la conseillère Natalie Parent déclare son intérêt pour le point suivant (employée du requérant acheteur) et se retire de la Maison Saint-Louis*

**2024-170 Renonciation à exercer un droit de préemption – lot 6 224 264 – Boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 224 264 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, a notifié à la Ville son intention d'aliéner son immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 473 420 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 224 264;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 473 420 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

*20 h 38 Madame la conseillère Natalie Parent entre*

**2024-171 Renonciation à exercer un droit de préemption – lot 6 224 342 – 580, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 224 342 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, a notifié à la Ville son intention d'aliéner son immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 473 441 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquiescer l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 224 342;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 473 441 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-172 Mandat pour l'application des règlements RM-VAR-204, RM-VAR-302, 480, 529, 534 et 661  
Préposée à la règlementation**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER madame Mireille Valois, à titre de préposée à la réglementation et responsable de l'application des règlements RM-VAR-204 concernant la circulation, RM-VAR-302 concernant les animaux, 480 concernant le parc canin, 529 concernant les nuisances, 534 concernant la signalisation et 661 concernant la sécurité, paix et ordre;

D'AUTORISER madame Mireille Valois à émettre des constats d'infractions en vertu desdits règlements.

ADOPTÉE.

**2024-173 28<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées – Office des personnes handicapées du Québec**

CONSIDÉRANT qu'au Québec, plus d'un million et demi de personnes ont une incapacité significative et persistante, les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités quotidiennes;

CONSIDÉRANT que dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles soient éliminés;

CONSIDÉRANT que la 28<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées met en lumière l'importance d'agir collectivement pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent agir en ce sens pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PARTICIPER à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE.

**2024-174 Comité culturel, du patrimoine et de toponymie  
Adoption des modifications – Mandat, rôle et responsabilités**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-429, adoptée le 7 octobre 2019, qui approuve le document révisé Mandat, rôle et responsabilités du comité culturel, du patrimoine et de toponymie et dissout le comité de toponymie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser ledit document;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 1<sup>er</sup> mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les modifications au document Mandat, rôle et responsabilités du comité culturel, du patrimoine et de toponymie.

ADOPTÉE.

**2024-175 Nomination d'un maire suppléant du 5 au 13 juillet 2024**

CONSIDÉRANT l'absence du maire et de la mairesse suppléante en poste, lors de la délégation de Varennes à Bécon-les-Granits du 5 au 13 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER monsieur le conseiller Guillaume Fortier à titre de maire suppléant du 5 au 13 juillet 2024, tel que le prévoit la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

**2024-176 Autorisation de versement d'une prime au directeur général – Union des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'Union des municipalités du Québec (ci-après nommée « UMQ ») relativement au versement d'une indemnité à la Ville de Varennes pour les dépenses reliées à la présidence de l'UMQ;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur le maire Martin Damphousse comme président de l'UMQ pour un second mandat;

CONSIDÉRANT la surcharge de travail découlant de ces nominations;

CONSIDÉRANT que l'UMQ verse à la Ville une compensation pour les frais que le mandat du maire à titre de président engendre, notamment par le travail du personnel de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'une partie de l'indemnité octroyée par l'UMQ, de 5 000 \$ par année, au prorata de la durée du mandat du maire à titre de président de l'UMQ, à monsieur Sébastien Roy, directeur général.

ADOPTÉE.

**2024-177 Calendrier des activités des membres du conseil – Juin 2024  
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de juin 2024, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

2024-178

**Mandat d'expropriation – lot 6 146 615  
Poupart & Poupart**

CONSIDÉRANT que le plan particulier d'urbanisme (ci-après PPU) du centre-ville prévoit une revitalisation de celui-ci dans le secteur de la route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà procédé à plusieurs acquisitions à des fins de revente pour permettre la réalisation de ce projet, le tout en vertu du programme d'acquisition des immeubles prévu dans le règlement de plan d'urbanisme 706-11;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà acquis puis revendu à Lexia Développement inc. 4 lots contigus à cette fin et que le projet, accepté par la Ville, prévoit un stationnement sur un lot voisin;

CONSIDÉRANT que Lexia Développement inc. possède déjà au moins les deux tiers des terrains nécessaires à la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot 6 146 615 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre à Lexia Développement inc. de compléter son projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du lot 6 146 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aux fins de revente à Lexia Développement inc. pour lui permettre de finaliser son projet dans le cadre du PPU de revitalisation du centre-ville;

DE MANDATER la firme Poupart & Poupart avocats pour entreprendre les procédures d'expropriation et d'obtenir un transfert de propriété dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'appui de la Ville de Varennes auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de réduire la vitesse sur la route Marie-Victorin;
- Demande d'information quant à l'entretien préventif de la chaussée et la réparation de l'accotement sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande de précision quant à la quantité de sel de déglacage utilisé lors d'opérations de déneigement et les autres produits utilisés par la Ville;
- Demande d'information quant à la position d'un arbuste à l'intersection de la rue Michel-Du Gué et le boulevard René-Gaultier créant un obstacle visuel à la circulation.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 35.

*Le maire,*

*La directrice adjointe des Services  
juridiques et greffière,*

---

Martin Damphousse

---

Mylène Rioux, OMA